

De l'expérimentation citoyenne à la responsabilité politique

In : Mahy, J.M., Vervae, L. (2019). Le musée de Tongres est mort. Vive la prison ! Bruxelles, L'Harmattan-Academia (pp. 119-127).

Christophe Dubois, ULiège (c.dubois@uliege.be)

L'ouvrage de Jean-Marc Mahy et Luk Vervae est courageux et interpellant. Il est courageux au même titre que l'expérience qu'a menée Jean-Marc entre 2005 et 2008 à la prison de Tongres. Il est courageux comme le sont ceux qui témoignent pour informer, sensibiliser, toucher d'autres personnes qu'ils ne connaissent pas. Il est courageux comme le sont ceux qui interpellent les citoyens pour les informer de décisions politiques de toute évidence irresponsables. Ce livre interpelle. Comment le patrimoine public et culturel que constituent les établissements pénitentiaires n'est-il pas en partie affecté à des actions pédagogiques et culturelles dont il est ici démontré qu'elles sont possibles, dont les auteurs rendent compte ici de l'efficacité et dont on sait qu'elles existent à l'étranger? Comment l'expérience relatée dans ces pages n'a-t-elle pas initié une politique culturelle, éducative et publique pleine de sens?

1. La prison comme outil pédagogique

L'expérience qu'a vécue Jean-Marc Mahy de 2005 à 2008 permet d'abord de prendre conscience de l'infime partie des infrastructures carcérales ayant été affectées à une expérimentation citoyenne à finalité pédagogique. En ouvrant une aile d'une prison au public, l'Etat ouvrirait bien davantage qu'une porte. Il offrirait à des étudiants, à des enseignants, à des riverains et à des citoyens de franchir les murs d'une prison pour voir, entendre, écouter, sentir, toucher ce qui constitue le pilier de notre système pénal. L'Etat offrirait par la même occasion à d'anciens détenus un rôle de passeurs et de témoins, ainsi que la confiance et la reconnaissance nécessaires pour endosser ce rôle. L'Etat offrirait aussi à certains artistes l'occasion de créer et de s'exprimer au sein de cet espace d'ombre, de cris et de douleurs.

Durant trois années, une aile de la prison de Tongres a ainsi été collectivement aménagée en un outil pédagogique. L'Etat, d'anciens détenus, des artistes, des enseignants, des élèves ont ainsi progressivement façonné un outil pédagogique de sensibilisation, d'information et de formation.

Sensibilisation, tout d'abord. Voir les murs d'enceinte, mesurer leur taille, franchir la porte et entrer dans la cour, prendre connaissance de la procédure réservée aux entrants (fouille, prise des empreintes, réception d'un paquetage, etc.), rejoindre le cellulaire, pénétrer dans une cellule, humer ses odeurs, imaginer la promiscuité des codétenus, entendre la porte se refermer, rencontrer un ancien détenu, l'écouter narrer son expérience, lui poser des questions, repérer certaines émotions représentées dans certaines cellules (violence, rêves, peur, etc.), penser au temps mort et au temps perdu, tenter de mesurer la peine et additionner les peines, réfléchir à la justice et aux injustices, etc. C'est à travers ces expériences sensibles que de nombreux jeunes ont pu voir, penser, comprendre, poser des questions, recevoir des réponses, se poser des questions, etc.

Information ensuite. Parmi les indications données aux jeunes, parmi les témoignages et renseignements offerts par les guides, de nombreuses informations leur ont été communiquées. Celles-ci portent sur un objet qui, malgré les nombreuses recherches réalisées, est trop souvent source de stéréotypes et d'ignorance. Comment mieux combattre les clichés véhiculés par les séries télévisées, les clips musicaux et les forums en ligne que par rencontre concrète avec des témoins lors d'une visite sur place?

Formation, enfin. La mission d'une administration publique, d'une école et d'un enseignant permettant à des classes scolaires de visiter une prison n'est-elle pas une mission de la plus haute importance? Or, quelle place est actuellement réservée à la prison et à la Justice dans nos programmes d'enseignement? Et comment cette place est-elle conçue? L'outil pédagogique de Tongres s'est rapidement développé autour d'un manuel pédagogique permettant aux enseignants de préparer leur visite et d'inscrire celle-ci dans un véritable programme d'apprentissage.

L'expérimentation pédagogique qui s'est tenue durant trois ans à la prison de Tongres "sortait" la prison – et, avec elle, la Justice, la peur, le lien social, etc. – de *l'ombre* des matières et des programmes pédagogiques (au sujet d'une expérience comparable, voyez la vignette ci-dessous). En ouvrant aux écoles une aile de cet établissement, un outil pédagogique a été façonné au fur et à mesure par les diverses parties prenantes au projet. Puis, en 2008, l'expérience innovante, probante au vu des témoignages, formative et pleine de sens, a été stoppée net par une décision politique. Par quels motifs cette décision était-elle éclairée? Par quelle évaluation de l'expérience menée durant près de trois ans était-elle informée? A quelle mission de la plus haute importance cette décision répondait-elle? En l'absence de réponse – satisfaisante – à ces questions, cette décision apparaît comme irresponsable sur le plan politique.

Projet d'éducation autour de l'animation et du spectacle *Un homme debout*

Jena-Marc Mahy aime se définir comme éducateur. Les compétences éducatives et artistiques de cet homme engagé ont permis à de nombreux jeunes de bénéficier du projet pédagogique qu'il a développé avec Jean-Michel Van den Eeyden et le Théâtre de l'Ancre. Leur projet consistait notamment à distribuer des questionnaires aux élèves avant et après l'animation et le spectacle intitulés *Un homme debout* auquel ils assistaient¹. Nous avons réalisé une analyse de plus de 3000 de ces questionnaires². Celle-ci a notamment permis de constater une augmentation importante d'élèves faisant part de leur *vision négative* de la prison (endroit sombre, insalubre, désagréable, froid, inhumain, « l'enfer »,...) entre le moment où ils n'avaient pas encore vu la pièce et le moment où ils l'avaient vue (205 vs 121). On remarque également que le nombre d'étudiants mentionnant un *dysfonctionnement* dans le système carcéral a presque doublé (80 vs 44). En outre, le nombre d'élèves se déclarant en faveur de la *peine de mort* chute de 43 à 25 étudiants après avoir vu la pièce.

Une telle démarche serait bien entendu compatible avec une prison pédagogique.

¹ Voyez, à ce sujet les pages 17 et 18 du dossier pédagogique: http://www.re=vivre.be/dossier_pedagogique.pdf.

² Cette étude est disponible ici: https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/182823/2/Rapport_final_Un_homme_debout-2.pdf.

2. La prison comme dispositif de médiation culturelle

Depuis quelques décennies, les Etats occidentaux ont décidé de construire des prisons hors des villes. Plus éloignées de nos vies quotidiennes, elles deviennent également moins visibles... et plus effrayantes en tous points. Pourtant, certains établissements, plus anciens, subsistent au cœur de certaines villes. Ainsi en est-il des prisons de Louvain (Leuven Centraal et Leuven Hulp), Forest, Saint-Gilles et Tongres, pour n'en citer que quelques-uns.

Il y a quelques années, j'avais été impressionné – comme jeune chercheur – par l'importance du rôle que jouaient les deux prisons louvanistes dans la vie locale. Et par l'importance du rôle que jouait la vie associative locale au sein de ces murs. Habités à passer devant ces deux établissements, les citoyens de Leuven reçoivent régulièrement l'occasion d'en franchir les murs pour prendre part à des cafés philosophiques (*Kaffee Detinee*), à des tables de conversation avec des personnes détenues, à des expositions ou à des concerts³. Une telle intégration de la prison dans vie locale est toutefois extrêmement – et de plus en plus – rare. Il s'agit pourtant là d'un préalable trop souvent négligé en vue d'une éventuelle – et actuellement utopique – réinsertion des personnes détenues.

Or, l'expérimentation menée à Tongres rend compte de la possibilité d'ouvrir les portes d'un établissement non seulement à des jeunes dans le cadre d'une activité scolaire, mais aussi aux riverains et aux citoyens. Elle a permis à ces derniers de prendre conscience du patrimoine considérable que constitue la prison sur les plans historiques, architecturaux et sociaux.

Mais surtout, une telle expérimentation a permis de mettre en valeur les liens entre culture et enfermement. Premièrement, parce que, en prison, nombreux sont les détenus qui tiennent le coup grâce à la culture. Jean-Marc Mahy en témoigne clairement: que ce soit via la lecture, la musique, la radio ou les ateliers d'expression artistique, la prison respire grâce aux nombreuses œuvres littéraires, musicales et cinématographiques qui y circulent, reliant détenus entre eux, aux visiteurs, à leurs proches, aux professionnels de la détention et, surtout, à l'extérieur. Qu'elle permette de viser des finalités pédagogiques, spirituelles, citoyennes ou occupationnelles, la culture fait partie de l'expérience carcérale. De la même manière, la prison fait partie de notre patrimoine culturel. Nombre d'auteurs, poètes, musiciens et philosophes lui ont donné une place centrale dans leurs œuvres – plus ou moins célèbres, plus ou moins confidentielles.

Dédier une aile d'une prison pour permettre à différentes personnes de se rencontrer, de découvrir les *oubliettes* de notre société, de passer un peu de temps en se plongeant dans cet espace singulier réservé à ceux "privés de la liberté d'aller et venir", de mieux saisir les mécanismes par lesquels "le temps s'arrête" pour ceux qui n'ont plus "qu'à tuer le temps": voilà une importante mission de service public consistant à façonner et partager une mémoire collective commune. Cette mémoire collective commune naît et renaît de la rencontre toujours renouvelée entre un animateur servant de guide, un public et des artistes. Ainsi, la prison comme dispositif de médiation culturelle: cela a été rendu possible! Malheureusement, cela a ensuite été rendu

³ Dubois C., 2012. *La Justice Réparatrice en milieu carcéral. De l'idée aux pratiques*. Presses Universitaires de Louvain.

impossible. A la lueur de ce constat, les mêmes questions se répètent: s'agissait-il d'un acte politique irresponsable? Ou d'un problème d'ignorance?

3. Expérimentation spontanée *versus* politique publique

L'expérimentation relatée par Jean-Marc Mahy interpelle le citoyen et le chercheur que je suis. Cela pour plusieurs raisons.

Premièrement, parce que cette initiative spontanée, émergente et bénévole a vu le jour. Parce que ses entrepreneurs ont trouvé les ressources nécessaires pour la faire vivre durant trois années. Parce que l'une des ressources essentielles dans cette entreprise n'est autre que le sens qu'y trouvaient et y donnaient ces personnes: témoigner, partager, informer, sensibiliser, éduquer, former, relier.

Deuxièmement, parce que ces entrepreneurs ont façonné cette initiative à force de bonne volonté pour en faire un outil pédagogique aussi utile qu'efficace, doublé d'un dispositif de médiation culturelle.

Troisièmement, parce que cette expérience s'est soldée par un arrêt politiquement irresponsable, aussi injustifiable qu'injustifié.

Toutefois, plutôt que de me cantonner à un exercice de dénonciation facile, je voudrais ici proposer d'élargir légèrement la perspective afin d'appréhender différemment cette expérience et de lui suggérer deux pistes de prolongement possibles. Empruntons pour ce faire deux sources d'inspiration contrastées: *les Territoires de la Mémoire* et la prison musée de Kilmainham en Irlande.

3.1 *Les Territoires de la Mémoire.*

Cette association bien connue des liégeois est un centre d'éducation à la résistance et à la citoyenneté. Subsidiée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Décret Éducation permanente et Décret Mémoire), elle constitue à la fois un Centre d'éducation permanente et un Centre de ressources pour la transmission de la Mémoire. Elle représente en outre la Fédération Wallonie-Bruxelles auprès de *l'International Holocaust Remembrance Alliance*. Plus concrètement, elle réalise un travail de mémoire et de pédagogie auprès des enfants, des jeunes et des adultes par rapport aux génocides en général et au génocide des Juifs en particulier. Elle "développe diverses initiatives pour transmettre le passé et encourager l'implication de tous dans la construction d'une société démocratique garante des libertés fondamentales"⁴. Ainsi, elle propose notamment une exposition permanente, mais aussi un réseau, une revue pédagogique, des voyages scolaires et culturels "dans des lieux de Mémoire qui ont servi la barbarie nazie. Ces voyages permettent de bénéficier de l'expertise de l'association sur les thématiques abordées ainsi qu'un encadrement pédagogique de qualité tout au long du voyage"⁵.

⁴ <https://www.territoires-memoire.be/association>

⁵ <https://www.territoires-memoire.be/voyages>

Cette initiative est structurée. Et elle est structurée "par le haut", et pas uniquement "par la base". Une telle structuration "par le haut" est nécessaire, utile et précieuse. Elle bénéficie d'une reconnaissance institutionnelle et d'une légitimité publique. Elle poursuit des objectifs fondamentaux sur le plan de la démocratie, de l'éducation et de la mémoire collective. Mais elle indique aussi, à mon sens, une voie possible permettant à nos institutions publiques et démocratiques de soutenir une initiative telle que celle d'une prison pédagogique/prison musée visant, elle aussi, à renforcer la construction d'une société démocratique, soucieuse des libertés fondamentales; à éduquer les enfants, les jeunes et les adultes; et à (ré)activer leur mémoire collective d'appartenance à une société et une humanité commune.

La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a-t-elle pas ici un rôle à jouer, que ce soit via ses compétences en matières éducatives ou culturelles? La question est posée.

3.2 La prison musée de Kilmainham (Dublin).

Cette prison avait ouvert ses portes en 1796 pour les refermer définitivement en 1924. Au début des années 1960, alors qu'elle tombait en ruines, c'est un organisme bénévole qui entreprit sa restauration. Depuis lors, la prison de Kilmainham est devenue un important site de mémoire et de tourisme⁶.

Elle se compose de deux ailes. L'aile Ouest, constitue la section la plus ancienne de la prison. Sombre et froide, elle a enfermé de nombreux prisonniers politiques et constitue un précieux témoin de l'histoire irlandaise. L'aile Est a été construite dans les années 1860 sur le Panoptique de Jeremy Bentham. Ainsi, chaque cellule est visible depuis une plate-forme centrale grâce à un immense puits de lumière.

La prison de Kilmainham constitue aujourd'hui un lieu prisé par les touristes désireux de découvrir une facette de l'histoire irlandaise, mais aussi par l'industrie cinématographique l'utilisant comme lieu de tournage. Elle constitue surtout un espace permettant de sensibiliser un large public aux questions carcérales contemporaines et fondamentales, comme en témoignent les expositions les plus récentes: "*Unlock: An exhibition of arts and crafts from Irish prisons*" (du 14 juin au 21 juillet 2019); "*Living Inside: Six Voices from the History of Irish prison reform*" (du 9 février au 19 mai 2019); "*From Prison to Citizenship: Mary Bourke-Dowling, Suffragette and Republican*" (du 7 décembre 2018 au 9 avril 2019); "*Nelson Mandela: From Prisoner to President. Centenary Exhibition 2018*" (du 13 juillet 2018 au 9 janvier 2019); etc.⁷

Cette initiative n'est pas isolée. Ailleurs, d'autres prisons ont été transformées en musées: à Trois-Rivières au Québec, la prison Sainte-Anne d'Avignon ou la prison des étudiants de Heidelberg. Voici une voie possible permettant à nos responsables politiques de réaffecter – pour partie au moins – les établissements que le *Master Plan*⁸ envisage de remplacer ou de reconstruire, tels que ceux de Forest, Tongres ou Verviers.

Ici aussi, il semble que la Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle à jouer, que ce soit via ses compétences en matières éducatives ou culturelles. Sa responsabilité est en jeu.

⁶ <http://kilmainhamgaolmuseum.ie>

⁷ <http://kilmainhamgaolmuseum.ie/exhibitions/>

⁸ <https://www.regiedesbatiments.be/fr/projects/detention-et-internement-dans-des-conditions-humaines>